

</p> </div> <div style="text-align: justify;"> <p>Le 21 février, un tribunal militaire siégeant à Baraka, dans le Sud-Kivu, a reconnu que Daniel Kibibi Mutware un colonel l'Armée Congolaise est coupable de crimes contre l'humanité. Au terme d'une procédure particulièrement rapide, il a écopé de 20 ans de prison ferme.</p> <p>Les faits qui lui sont reprochés remontent à janvier de cette même année. À la suite d'une altercation entre des civils et des militaires à Fizi, un soldat est tué. Le colonel Kibibi Mutware aurait alors ordonné une punition contre la population. Au cours de ce raid, 35 femmes sont violées, en plus d'autres exactions contre les habitants de la localité.</p> <p>Face à l'émotion provoquée par cette affaire, 11 membres des FARDC, dont le colonel Kibibi Mutware, sont mis aux arrêts et présentés devant un tribunal militaire, le même tribunal qui a à plusieurs reprises ignoré les plaintes de la population des femmes violées jour après jour à l'Est du Congo. Le procès, financièrement pris en charge par des organisations internationales, s'ouvre le 10 février et le gouvernement central de Kinshasa ne manque pas les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de la justice dans la région. Au cours des audiences, il s'avère que le colonel était bien l'ordonnateur de cette expédition. Lorsque le verdict tombe, trois de ses collègues sont condamnés, comme lui, à une peine de vingt ans de prison. Cinq soldats se voient, quant à eux, infliger des peines allant de dix à quinze ans de prison.</p> <p>Ces condamnations sont une première dans l'est du Congo. Elles sont perçues par diverses organisations comme un bond en avant dans la lutte contre l'impunité dont jouissent les militaires en particulier et toutes personnes d'autorité en République Démocratique du Congo. Depuis le début du conflit à l'Est du Congo, un triste événement qui a causé la mort de plus de 5,4 millions de personnes, le viol est utilisé par différents groupes armés et par l'armée régulière comme une véritable arme de guerre. Selon Juma Balikwisha, ministre dans le gouvernement provincial du Nord-Kivu,</p> <p>"Ces sentences rendues montrent qu'il n'est jamais trop tard pour mieux faire.</p> <p>Il estime que cela permettra à toutes les femmes violées de ne plus souffrir en silence et de traduire leurs bourreaux en justice.</p> <p>La question est de savoir si le pouvoir de Kinshasa mettra enfin à la disposition du système judiciaire les moyens nécessaires pour poursuivre toute personne soupçonnée de viol et d'autres crimes contre l'humanité ? Que ces personnes soient des autorités militaires ou civiles ou simple citoyen ?</p> <p>LeCongo Hebdo : Bentley Lumumba</p> </div>